

Tiré à part

NodusSciendi.net Volume 14 ième Septembre 2015



Volume 14 ième Septembre 2015

Étude Réunie par
BOHUI Djédjé Hilaire
Professeur des Universités



ISSN 2308-7676

Comité scientifique de Revue

BEGENAT-NEUSCHÄFER, Anne, Professeur des Universités, Université d'Aix-la-chapelle

BLÉDÉ, Loïbo, Professeur des Universités, U. Félix Houphouët Boigny, de Cocody-Abidjan

BOA, Thiéméli L. Ramsès, Professeur des Universités, Université Félix Houphouët Boigny

BOHUI, Djédjé Hilaire, Professeur des Universités, Université Félix Houphouët Boigny

DIJMAN, Kasimi, Maître de Conférences, Université Félix Houphouët Boigny

KONÉ, Amadou, Professeur des Universités, Georgetown University, Washington DC

MADÉBÉ, Georice Berthin, Professeur des Universités, CENAREST-IRSH/UOB

SISSAO, Alain Joseph, Professeur des Universités, INSS/CNRST, Ouagadougou

TRAORÉ, François Bruno, Professeur des Universités, Université Félix Houphouët Boigny

VION-DURY, Juliette, Professeur des Universités, Université Paris XIII

VOISIN, Patrick, Professeur de chaire supérieure en hypokhâgne et khâgne A/L ULM, Pau

WESTPHAL, Bertrand, Professeur des Universités, Université de Limoges

Organisation

Publication / DIANDUÉ Bi Kacou Parfait,

Professeur des Universités, Université Félix Houphouët Boigny, de Cocody-Abidjan

Rédaction / KONANDRI Affoué Virgine,

Professeur des Universités, Université Félix Houphouët Boigny, de Cocody-Abidjan

Production / SYLLA Abdoulaye,

Maître de Conférences, Université Félix Houphouët Boigny, de Cocody-Abidjan

Sommaire

- 1-EVOUNA Jacques (ENS-UMa, Cameroun) : « Accord du verbe ou sélection du sujet »?
- 2-DIALLO Adama (CNRST/INSS, Ouagadougou, Burkina-Faso) : « Les pronoms clitiques dans le Fulfulde du Burkina-Faso »
- 3-MANDENG Ma Bell Esaïe, Doctorant (Université Ngaoundéré, Cameroun) : « L'aspecto-temporalité verbale et l'expression de l'éloge : une analyse de « Maréchal, nous voilà ! »
- 4-KOUAKOU Konan Séraphin (Université FHB Abidjan Cocody) : « La transgression morphosyntaxique dans Les Sofas suivi de L'œil de Bernard Zadi Zaourou comme caractéristique du français populaire ivoirien »
- 5- ESSOH N. Doreen Christelle, Doctorante (Université Yaoundé I, Cameroun) : « Troubles du langage et les lésions cérébrales précoces : analyse de la désarticulation phonétique chez deux victimes d'infirmité motrice cérébrale »
- 6-DUPUY François Ousmane, Doctorant (Université Johann Wolfgang Goethe. Universitat Frankfurt am Main) : « Réception ambivalente d'un langage hybride chez les écrivains francophones originaires du sud sahara dans l'espace européen »
- 7-DIANDUE BI Kacou Parfait (Université FHB Abidjan Cocody) : « Topolectes, espace et langage : pour une herméneutique de la signifiante spatiale »
- 8-DJOKOURI Innocent (Université Peleforo Gon Coulibaly de Korhogo / Côte d'Ivoire) : «La traduction (ou interprétariat) : une forme du DR ? Analyse de Monnè, Outrages et défis »
- 9-IBRAHIMA Sarr (Université Gaston Berger de Saint Louis, Sénégal): « Le cinéma sénégalais : un cadre d'expression d'un parler jeune de ville ; Etude de la communication transcodique dans Tundu Wundu, un feuilleton de Abdoulabd Wone»
- 10- KAKDEU Louis-Marie (CERAP, Abidjan/ Côte d'Ivoire, Chercheur associé au Centre d'Études Africaines, Université Babes-Blyai, Roumanie) : « Le langage du populisme au Cameroun »

11-BALGA Jean Paul (Université Maroua, Cameroun): « Parité : réalités ou représentations. Étude des systèmes d'énonciation dans le discours du président François Hollande au forum mondial des femmes francophones à Paris »

12-MULO Farenkia Bernard (Cape Breton University, Canada): « Tu es même comment ? ». Reproche et gestion des faces en français au Cameroun

13-ADOU Amadou Ouattara (Université FHB Abidjan Cocody) : « Ne touche pas à ma face ou la force argumentative de la violence verbale »

14-LAFRIFRA Abdennacer, Doctorant (Université ChouaïbDoukkali-Eljadida, Maroc) : « L'analyse de discours des méthodologues en didactique des langues : le cas des avant-propos de deux manuels scolaires de la 3ème année du cycle collégial marocain »

15-BOHUI Djédjé Hilaire (Université FHB Abidjan Cocody) : « De l'argumentativité de la langue, des actes de langage : étude de cas en pragmatique II »

16- GBAKRE Andoh Jean-Marie (Université Peleforo Gon Coulibaly de Korhogo / Côte d'Ivoire) : Interactivité et discoursivité de syntagmes interrogatifs dans le parler ivoirien

« ACCORD DU VERBE OU SÉLECTION DU SUJET ? »

Jacques Evouna
ENS-UMa, Cmr
jacquesevouna@yahoo.fr

Dans cette contribution on s'intéresse à la relation sujet-verbe. La préoccupation est datée en grammaire mais son extrême complexité l'inscrit avec pertinence au cœur des problématiques linguistiques actuelles. Certaines questions pourront surprendre, tant leur réponse semble évidente : en quoi l'accord consiste-t-il ? Quelles sont les preuves de l'accord du verbe avec le sujet ? On pose que les rapports entre ces deux unités tiennent moins à ce qu'en disent les grammaires (scolaires) – la transmission des marques formelles (donc l'accord) – qu'à la sélection, qui forme avec la transmission les deux aspects de la rection, processus duquel la formulation et l'application des règles purement formelles donnent une conception artificielle. On tient que le verbe est le centre structural de la phrase. Pour le démontrer, l'analyse prend appui sur le module chomskyen X-barre, qui postule le déplacement du sujet de Spec, V'' vers Spec, I''. L'examen porte d'abord sur les disparités de ce modèle traditionnel d'analyse linéaire qui tend à représenter la phrase, structure binaire (S → SN SV), comme un seul syntagme (1). À partir des observations sur la structure des syntagmes, elle postule un immanentisme syntagmatique qui consacre l'inviolabilité des domaines du genre et de l'inflexion (2). Le verbe et son sujet ressortissent de fait à deux domaines catégoriels distincts et exclusifs. Aussi explore-t-on la possibilité de positionner le sujet autre part que sous Spec, I'', c'est-à-dire d'en faire une projection maximale à part entière.

Mots clés : accord, catégorie, genre, inflexion, nombre, personne.

Introduction

Suivant l'une des règles générales de la tradition grammaticale, le verbe s'accorde avec son sujet. En d'autres termes, le sujet transmet au verbe ses marques formelles, de la même manière qu'à l'adjectif qualificatif. Cependant, les exemples suivants (1)

- a. Les enfants malades mangent.
- b. Les filles intelligentes étudient leurs leçons.

Montrent que les marques formelles de l'adjectif, qu'il tient manifestement du nom, sont différentes de celles que porte le verbe. Quoique l'on conçoive le sujet comme « le mot qui donne sa loi au verbe », (Vaugelas) ou que l'on admette l'idée de la transmission des marques du sujet au verbe, (Riegel et al, 1993) ces configurations sont erronées (1')

- a. *Les enfants maladent manges.
- b. *Les filles intelligentent étudies leurs leçons.

Les grammairiens sont **en revanche** unanimes sur la régularité de ces autres (2)

- a. La cérémonie des fiançailles s'est déroulée merveilleusement.
- b. Les collègues que j'ai invités tardent à arriver.

Les disparités tiennent probablement au fait que l'application des catégories du genre et du nombre se limite au substantif. (Baylon et Farbre, 1978 : 71) Au-delà de ces différences formelles, la logique de l'accord compte des justifications théoriques. La grammaire générative considère, par exemple, que le sujet occupe le domaine de spécification de l'inflexion. Ce qui en fait une propriété catégorielle du verbe. En d'autres termes, le sujet joue un rôle de vérification des traits du verbe, de la même manière que l'article vérifie les traits du nom. Même si les propriétés morphologiques et fonctionnelles du **spécifieur** restent à décrire, on peut noter l'homogénéité catégorielle du nom et de son article. Elle fait défaut au couple sujet-verbe. Cette différence induit la nécessité d'étudier les modalités ou l'interdiction d'association des catégories nominales et des catégories verbales.

1. La flexion verbale : une marque d'accord ?

Dans cette section de l'article on examine les conditions et les implications de la flexion verbale sur l'analyse des règles d'accord du verbe avec le sujet. Selon les observations générales de Grevisse et Goosse (2004 : 1315), l'accord concerne le verbe conjugué. Malgré cette restriction, quelques grammairiens semblent exagérer le rôle du sujet. Maingueneau (1999 : 31), par exemple, parle de la prééminence du sujet qui se traduit par le phénomène d'accord. Cependant, le verbe employé à l'infinitif est susceptible d'avoir une position fonctionnelle de sujet. Peut-on, dans ce cas, lier la conjugaison du verbe à l'existence du sujet ? Qu'advient-il de l'accord ? Surgissent alors les premières restrictions à l'enseignement de la grammaire traditionnelle selon lequel le sujet transmet au verbe ses marques de personne, de nombre et parfois de genre. En effet, « Cela ne peut s'appliquer ni à l'infinitif ni au participe présent, puisqu'ils sont invariables. » (Grevisse et Goosse, 2004 : 305) Cela ne laisse guère envisager qu'une piste à explorer : si l'existence de la position fonctionnelle du sujet s'avère étrangère à la forme du verbe, qu'est-ce qui va permettre de considérer la flexion de ce dernier comme le signe de la réception des marques formelles du sujet ? Si l'on écarte quelques aspects du reste négligeables, la question se pose, à la fois, pour les formes simples et pour les formes binaires¹ du verbe.

1.1. Les formes simples : une fusion catégorielle

Quoique brièvement, ce point porte son intérêt sur ce qu'on peut considérer en grammaire comme les lois régissant l'accord des formes verbales simples. D'abord la règle générale : « le verbe s'accorde en nombre et en personne avec le sujet. » (Riegel

¹ Parler de formes verbales composées, comme le font les grammairiens, suppose une différence de constituants. Une telle différence existe-t-elle ? Le constituant verbal est plutôt de forme binaire, associant l'auxiliaire et le verbe auxiliaire. C'est « le nucléus dissocié » de Tesnière.

et al, 1993 : 345) Il peut cependant suffire d'une seule question pour mettre à rude épreuve la capacité prédictive de cette règle : la personne grammaticale compte-t-elle au nombre des propriétés catégorielles du nom, ou même d'un infinitif en position fonctionnelle de sujet ? Faire une telle affirmation soulève un autre type de difficulté : expliquer que l'adjectif ne s'accorde pas en personne. On sait, en effet, que les catégories nominales sont constituées du genre et du nombre. À l'inverse, est-il pertinent d'inscrire le nombre sur la liste des catégories verbales ? Que l'on considère la morphologie d'un verbe conjugué, quel(s) élément(s) précisément renvoie(nt) au nombre ? L'un des arguments avancés pour expliquer un défaut d'adéquation descriptive fait état d'une situation d'amalgame dans les désinences verbales. La conclusion, évidente, de ces analyses consacre la difficulté, voire l'impossibilité de démêler les différentes catégories grammaticales impliquées.

Le fait que l'implication de certaines catégories dans le phénomène d'accord en exclut certaines autres pose la question de son cadre d'application. La grammaire admet l'idée d'un accord du verbe en nombre et en personne mais pas en temps avec le sujet. Du point de vue de l'accord de l'adjectif avec le nom, celui-là porte-il des marques catégorielles qu'il ne tient de celui-ci ? Quelle part l'analyse réserve-t-elle au temps dans la résolution des questions relatives à l'accord du verbe avec son sujet ? Faut-il nécessairement interpréter les flexions verbales, c'est-à-dire ses variations dues à la conjugaison comme une mise en œuvre de l'accord ? Cela suppose, hypothèse défendue par la tradition grammaticale, la transmission des marques formelles du sujet au verbe. La solution consiste peut-être à cerner puis à montrer, dans le cas de chaque catégorie verbale, son rapport avec le sujet. L'accord porte généralement sur les éléments terminaux du mot. Pour ce qui concerne spécifiquement le verbe, les désinences représenteraient les marques de son accord. Mais un même verbe conjugué à des temps différents ne s'accorde jamais de la même façon avec le même sujet (3) :

- a. **Je** songeai ; **je** songe ; **je** songeais.
- b. **Nous** songeâmes ; **nous** songeons ; **nous** songions.

La thèse de l'accord verbal, pour convaincre, doit fournir une explication à ces disparités. Il semble exister une corrélation entre les variations des désinences et celles du temps. En outre, la perception qu'on a du phénomène d'accord dans cette réflexion est celle de la récursivité des marques formelles. La classe du verbe illustre cependant le principe de discontinuité ou de corrélation catégorielle plutôt que celui de récursivité catégorielle. Cela revient à considérer les désinences autrement que comme des marques d'accord. C'est une démarche coûteuse que de devoir

démontrer que « s » et même souvent « x » s'accordent avec « je », ou « tu ». Elle le paraît moins de les considérer comme des éléments constitutifs d'une corrélation². L'analyse grammaticale se trouve régulièrement confrontée à un problème d'identification des faits. Par exemple, Grevisse et Goosse (2004 : 1316) tiennent que la forme « il » est un pronom qui « commande l'accord du verbe, lequel reste donc au singulier ». Il y a, en outre, quelques exceptions troublantes : « le verbe ayant pour sujet le **pronom relatif qui se met au même nombre et à la même personne que l'antécédent de ce pronom.** » (1316) Il faut néanmoins relever, pour rapprocher *qui* des « pronoms personnels sujets », sa remarque insensibilité à la différence de nombre, mais aussi sa contiguïté avec la finitude temporelle du verbe. Son statut est, de ce point de vue, proche de celui d'un opérateur de la conjugaison. Dans le prolongement des analyses de Kayne, on supposera que *qui* résulte d'une opération de fusion (Laenzlinger, 2006), celle de la conjonction (que) et de la forme clitique de la personne grammaticale (i)³. Pour la plupart, les éléments de la série dite « des pronoms personnels sujets » sont en réalité des occurrences de la personne grammaticale. (Evouna, 2003) Le sujet est-il aussi essentiel au verbe qu'on l'affirme ? Que l'on place, pour y voir clair, « le pronom *il* » au centre d'une brève analyse (4) :

- a. *Il* me vient une idée.
- b. *Il* arrive des gens.
- c. *Il* me faut des hommes de main.
- d. *Il* pleut.

Un certain nombre d'éléments autorisent à considérer, contre ce qui est habituellement admis, que l'emploi des verbes « arriver », « falloir » et « pleuvoir » se fait sans sujet dans les énoncés ci-dessus. Le questionnement auquel la pratique scolaire recommande de recourir pour identifier le sujet disqualifie la forme « il » de ce rôle (4') :

- a. **Qu'est-ce qui* me vient une idée ?
- b. * *Qui* arrive des gens ?
- c. * *Qu'est-ce qui* me faut des hommes de main ?
- d. * *Qui* pleut ?

En outre, la démarche qui oppose un « sujet apparent » à un « sujet réel » s'avère partiellement productive. La possibilité souvent évoquée et exploitée de ramener en début d'énoncé l'item pressenti dans le rôle du sujet (Evouna, 2015) ressortit à une

² Qu'on trouve chez Martinet sous l'appellation de « signifiants discontinus ». (2003)

³ Tesnière l'a identifié sous le nom d'« anaphorème ». (1959) Mais si l'on admet le principe d'une discontinuité catégorielle, on a plus probablement à une apparence de la personne grammaticale. On verra l'incidence de cette considération dans la seconde section de l'article.

conception éminemment sémantique du sujet, au sens de « l'être ou la chose qui fait ou qui subit l'action ou qui est dans l'état exprimé par le verbe. » (Riegel et al, 1993) Mais les choses ne sont pas toujours aussi simples qu'elles peuvent souvent le paraître (4") :

- a. ? Une idée me vient.
- b. Des gens arrivent.
- c. * Des hommes de main me faut.
- d. ? pleut.

Pour la suite de la réflexion, il faut même se demander si la possibilité d'interpréter les positions en cause comme des positions d'objets doit être écartée. Les questions suivantes semblent conformes aux méthodes de pronominalisation mises en œuvre dans les grammaires pédagogiques (4''') :

- a. Que me vient-il / Il m'en vient une.
- b. Qui arrive-t-il ? / Il en arrive.
- c. Que me faut-il ? / Il m'en faut.

Pour récapituler, deux situations se présentent de part et d'autre du verbe : à gauche, l'incapacité de la personne grammaticale absolue ou sans référence⁴, à remplir un rôle syntagmatique auprès du verbe ; à droite, vraisemblablement l'occurrence d'un complément. Faut-il maintenir qu'il y a accord du verbe ici, c'est-à-dire avec un sujet qui n'en paraît pas un ? Les choses ne sont guère différentes pour la personne relative ou avec référence que la grammaire considère comme un véritable pronom personnel. C'est le paradigme dit des pronoms personnels sujets⁵. Les processus de relativisation ou de clivage révèlent la fragilité des restrictions fonctionnelles imposées à celui dit des pronoms compléments. Les capacités de ses éléments constitutifs à remplir les positions fonctionnelles de sujet ou de complément sont d'ailleurs établies.

L'état des choses ainsi décrit s'apparente à une situation de relative confusion. Malgré ce qu'on en dit (Riegel et al. 1993), la fusion n'empêche pas d'identifier séparément les marques formelles constitutives de la morphologie du verbe fini. Par exemple, [ra] est attesté comme la marque distinctive du futur, [ai] celle de l'imparfait. Le mode, la finitude temporelle et le type de verbe sont, entre autres éléments de la flexion verbale, ceux qu'il serait nécessaire à une démarche descriptive de cet ordre de prendre en considération. Pour les deux temps verbaux ainsi pris en exemple, la question à résoudre concerne la nature précise des morphèmes terminaux : « partira-i », « partira-s », « partira-∅ » ; « march(e-a)i-ons »,

⁴ C'est-à-dire « il ».

⁵ La personne relative réfère : « je » à « moi » ; « tu » à « toi » ; « on » à « soi » ; « il/elle » à « lui/elle » ; « nous » à « nous » ; « vous » à « vous » et « ils/elles » à « eux/elles ».

« march(e-a)i-**ez** », « march(e)-ai-**ent** ». Le problème est probablement né, d'une part, des difficultés de la grammaire à établir un élément comme marque formelle de la catégorie du nombre dans la morphologie du verbe. D'autre part, la grammaire (Bonnard, 1988) tient le nombre et la personne comme des catégories indissociables (et même le temps)⁶ – le sont-ils ? On dit bien « le genre nominal », « le nombre nominal », ou « le temps verbal », « le mode verbal ». À quel titre dit-on cependant différemment « première personne du singulier » ou « troisième personne du pluriel » ? Combien va-t-on distinguer de singuliers dans les formes « je mange, tu manges, il mange », ou de pluriels dans « nous voyons, vous voyez, ils voient » ? On supposera que seule une catégorie fonctionnelle peut servir de support à une catégorie grammaticale. En d'autres termes, la personne, catégorie grammaticale, ne peut servir de support au nombre, une autre catégorie grammaticale. L'opposition de nombre (singulier – pluriel) manque donc de pertinence pour le verbe. Il faut réserver respectivement au nom le nombre et au verbe la personne grammaticale. Le verbe se conjugue donc, en personne et en temps. Il n'est peut-être pas d'explication plus probante à fournir à ce sujet. La conjugaison doit par conséquent être distinguée de l'accord.

1.2. Les formes binaires : deux accords pour un verbe ?

Le débat sur **les** questions relatives à l'accord du participe passé se heurte à une première difficulté liée à l'identité de la forme en cause ici, qui reste relativement floue : le participe passé est-il un verbe, un adjectif ou l'un et l'autre à la fois ? Grevisse et Goosse (2004 : 1306) indiquent, en faveur du statut verbal du gérondif et du participe, qu'ils sont susceptibles « 1) d'avoir des compléments d'objets et d'autres compléments spécifiques au verbe ; – 2) d'être mis au passif ; – 3) d'exprimer certains nuances temporelles. » Le deuxième point de cet exposé des faits présuppose que la forme basique du participe est active. En d'autres termes, le passif ressortit-il à une classe autre que le verbe ?

La grammaire traditionnelle fait état d'une sorte de mitoyenneté morphologique entre le statut verbal et le statut adjectival, en attribuant le nom de participe passé à des formes qui correspondent, à plusieurs égards, à une toute autre description (Evouna, 2014). Pour cette question comme pour d'autres, cette grammaire fait preuve d'une certaine fébrilité. Elle admet pour certains verbes la possibilité d'avoir deux « participes passés » : « su, ayant su », « allé, étant allé », etc. Certains autres, les verbes pronominaux en l'occurrence, ne peuvent guère avoir qu'un participe passé de forme binaire : « s'étant promené », « s'étant entendu », « s'étant uni ». Où est la règle et où se trouve l'exception ? À la marge de ces hésitations, Baylon et Fabre (1991 : 149) prennent le parti de parler de « participe de forme composée » plutôt que

⁶ On verra dans la seconde section de l'article que la grammaire générative entérine cette analyse.

de participe passé. Dans le prolongement de ces deux linguistes, le suffixe –ant a été établi comme la forme fondamentale du participe, aussi bien présent que passé. (Evouna, 2015) Le lecteur soucieux d’avoir des détails est renvoyé à cette étude. En l’absence de ce suffixe, on est en présence d’une forme pour laquelle le nom de « participe passé » semble inapproprié.

On s’abstiendra par conséquent de dire, ainsi que sont accoutumés à le faire les grammairiens, « forme composée ». Car cette expression suppose que l’on soit en mesure d’établir une différence entre les éléments constitutifs, c’est-à-dire le verbe et son auxiliaire⁷. Cependant, « le participe passé » et l’auxiliaire doivent être traités également, puisqu’ils sont unis par les mêmes propriétés. Il est coûteux de les envisager séparément, c’est-à-dire d’évoquer le participe passé ici et l’auxiliaire là. On verra qu’il l’est moins de parler de « verbe auxilié ». Sa forme est tout aussi binaire que celle du participe passé. Inutile, en outre, de s’attarder sur l’accord de l’auxiliaire dont les problèmes correspondent point pour point à ceux évoqués pour les formes verbales simples. Reste donc à aborder la question du verbe auxilié.

Audet (1996) s’attaque au problème de l’éventail des règles d’accord du participe passé. Il se propose de les ramener à une seule. Pour ce faire, il part du postulat que le participe passé traditionnel est un passif. Des exemples de verbes fleurissent cependant qui résistent à l’emploi passif : *voyager, danser, dormir, tituber, partir, protester, consister, résister, exister, briller*, etc. Cela empêche-t-il que leur « participe passé » s’accorde ? L’auteur formule la règle unique suivante dont il s’emploie à démontrer la prédictibilité : « Le participe passif s’accorde avec la personne en situation de patient de l’événement. » Audet préconise surtout une solution sémantique à un problème de morphosyntaxe.

Un bref rappel suivi d’un rapide examen des règles générales d’accord de ce qui apparaît dans les grammaires morphologiques sous l’étiquette de participe passé permettront l’établissement de certaines distinctions. Ces règles, au nombre de trois, sont empruntées à Grevisse et Goosse :

1. Le participe passé employé sans auxiliaire ou avec l’auxiliaire être s’accorde comme un adjectif qualificatif. (2004 : 1331)
2. Le participe conjugué avec avoir s’accorde en genre et en nombre avec son objet direct quand cet objet le précède ; – il ne varie pas (ce qui est le cas le plus fréquent) s’il est suivi de son objet direct ou s’il n’a pas d’objet direct. (2004 : 1332)
3. a) Quoique les verbes pronominaux se conjuguent avec l’auxiliaire être, ils **peuvent avoir un complément d’objet direct**, et la tradition grammaticale veut que le participe s’accorde avec ce complément si celui-ci le précède. (2004 : 1343)

b) **Quand il n’y a pas d’objet direct** (2004 : 1344)

1° **Si le pronom réfléchi est objet indirect**, le participe reste invariable

2° **Si le pronom conjoint est inanalysable**, le participe passé s’accorde avec le sujet.

⁷Tesnière leur donne le nom de « nucléus dissocié » (1959)

La première de ces trois règles ignore les différences, du reste considérables, entre d'une part l'auxiliaire *être* et la copule *être* et, d'autre part, le verbe auxilié et l'attribut ou même l'actif (5a) et le passif⁸ (5b) :

- a. L'enfant est *parti*.
- b. L'enfant est *puni*.

On fera deux petites remarques. L'auxiliaire *être* ne peut être précédé d'un autre auxiliaire (5'a), à la différence de la copule (5'b) :

- a. * L'enfant *a été* parti.
- b. L'enfant *a été* puni.

Auxilié ou non, l'actif est interdit de constructions épithétique et attributive⁹ pourtant si caractéristiques au passif.

La reconnaissance de la forme auxiliée comme verbe aidera, avec une économie considérable de tournures absconses, à cerner l'esprit de la deuxième règle : le verbe de forme binaire, cessant brusquement de s'accorder avec son sujet, reçoit désormais les marques formelles du complément d'objet direct qui le précède.

La troisième règle n'est pas moins problématique que les deux premières. Dans son cas, la question qu'il faut spécifiquement résoudre se rapporte à l'emploi exclusivement actif des verbes pronominaux. L'actif, en effet, s'avère strictement incompatible avec les constructions épithétique et attributive. L'analyse de la syntaxe ne fournit pas encore de justification à l'accord du verbe de forme binaire (le verbe auxilié), lequel n'est susceptible de remplir ni le rôle fonctionnel d'attribut, ni celui d'épithète. Dans tous les cas, qu'est-ce qui fonde la différence d'accord entre le verbe de forme simple et le verbe de forme binaire ? L'accord implique-t-il une ou plusieurs catégories ? Le traitement de ces questions, et celui de bien d'autres encore, reste enclin à un défaut de systématisation, c'est-à-dire l'émiettement du fait de langue que constitue l'accord.

Dans la suite de l'article on va s'atteler à examiner la question de l'accord sous l'angle de la grammaire générative, à partir notamment de l'application raisonnée du module chomskyen X-barre. Il y sera principalement question de décrire séparément les domaines syntagmatiques du sujet et du verbe avant d'envisager l'étude des relations qui se tissent entre eux.

2. La dérivation syntagmatique des paradigmes

La grammaire traditionnelle tient le sujet et le verbe pour des parties essentielles du discours. Bonnard (1950) y voit « les deux dimensions de la phrase ». La morphologie explique les différences entre le nom et le verbe. Ces dernières ressortissent

⁸Résultatif ou statif, le passif n'est pas un verbe, mais un véritable adjectif. Au moins deux faits expliquent l'accord : la fonction attribut, le statut copulatif de *être*.

⁹ C'est probablement la preuve recherchée de son statut verbal.

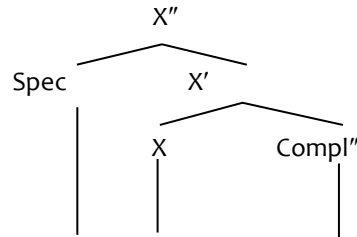
principalement à leur composante catégorielle, le système des variations du nom étant distinct du système des flexions du verbe. Il y a, d'une part, les catégories caractéristiques du nom, le genre et le nombre et, d'autre part, les catégories typiquement verbales : la personne grammaticale, la modalité, le mode, le temps, etc. La conception traditionnelle du phénomène d'accord verbal, qui nécessite des lumières, illustre une situation d'amalgame catégoriel.

La grammaire générative, quant à elle, reconnaît au verbe la capacité de servir de tête dans une projection maximale, tandis qu'elle la dénie au (pro-nom) sujet. Et, cependant, le verbe (la tête) s'accorde avec le sujet (le spécifieur). Cette grammaire identifie ainsi des SN objets. Point de SN sujets cependant, mais simplement des sujets. Aussi les objets constituent-ils des syntagmes, et pas les sujets. En fait, explique-t-on dans cette théorie, le spécifieur est le plus souvent un élément de rang zéro, pas une projection maximale. Comment considérer autrement que comme une violation de ce principe l'érection relativement récente en un DP¹⁰ du sujet, initialement Spec, I'' et en provenance de Spec, V'' ?

On veut montrer, du moins pour ce qui concerne la langue française, que le syntagme est une hiérarchie de paradigmes, que la phrase est une hiérarchie de syntagmes¹¹. Le premier niveau de description des catégories fonctionnelles auquel le module X-barre permet d'accéder correspond est d'ordre morphologique.

¹⁰Determinative Phrase.

¹¹ Hiérarchie de connexion selon l'expression de Tesnière.



C'est le niveau paradigmatique. La constitution des syntagmes en français est soumise à des conditions catégorielles précises que d'autres langues, à l'exemple de l'anglais, semblent ignorer. On envisage dans cette section la formalisation de deux syntagmes, celui du genre et celui de l'inflexion. On verra progressivement se mettre en œuvre l'incompatibilité des catégories nominales et des catégories verbales. Dans l'un et l'autre cas, la projection maximale est un paradigme constitutif d'un syntagme. Le syntagme est lui-même constitué de la projection maximale d'une catégorie fonctionnelle et de sa catégorie actualisatrice.

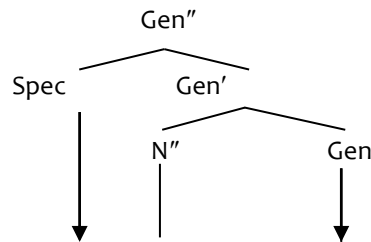
2.1. Une projection limitative : le genre

L'intérêt que les linguistes peuvent manifester pour une catégorie comme le genre ne doit pas avoir la même pertinence dans toutes les langues (Vendryes, 1929 : 107)¹². Par exemple, son incidence est plus marquée en français qu'en anglais. Mais les différences sont pourtant restées infimes dans le traitement qu'a reçu la catégorie jusqu'ici. On propose dans ce qui suit d'élaborer une projection du genre.

Le spécifieur est une propriété catégorielle du mot tête. Les analyses d'inspiration générative admettent régulièrement que les déterminants occupent le domaine de spécification du nom. Ce fonctionnement est généralisé à l'article. Cette approche est construite sur une ambiguïté conceptuelle de la notion de catégorie. L'article occupe la position de spécifieur au sein d'une catégorie non fonctionnelle, mais supérieure au nom. C'est la projection du genre pour laquelle sera utilisé le symbole Gen''. Loin des catégories fonctionnelles que représente le paradigme des adjectifs déterminatifs, les catégories non fonctionnelles rattachées à la projection maximale N'' se résument à deux traits (l'un lexical et l'autre formel) que les analyses continuent à considérer comme si elles étaient l'une consubstantielle à l'autre. L'hypothèse ici est qu'on a affaire à un cas de fusion au sens que Laenzlinger (2006) donne à ce mot. La catégorie non fonctionnelle du genre est extrinsèque au nom (contra l'idée de l'inhérence du genre émise par Riegel et al. 1993 : 150 et partagée par Grevisse et Goosse, 2004 : 705). Elle a un fondement physiologique, précisément

¹² « Les catégories grammaticales sont toujours relatives à une langue donnée à une certaine période de l'histoire de chaque langue. »

« la distinction des sexes. » (Baylon et Fabre, 1978 : 65) De forme corrélatrice, elle encadre le nom :

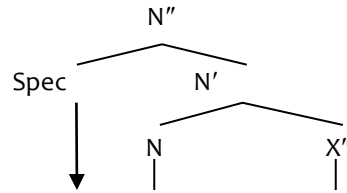


Comme le montre ce schéma, le nom est l'actualisé naturel de Gen''. Une part de l'arbitraire du signe linguistique trouve probablement une explication dans l'immanentisme du genre. Si l'être s'identifie *de visu* comme mâle ou femelle, le nom n'est *a priori* ni masculin, ni féminin. En fait, l'article joue un rôle de vérification, mais le trait vérifié est celui du genre du nom. En grammaire, on peut dire simplement que l'article indique le genre du nom. Seulement, l'information relative au genre n'est généralement pas disponible du fait du suffixe de genre qui n'apparaît pas systématiquement dans la formation de tous les noms de la langue. L'article est la conséquence probable soit de la cataphorisation soit de la cliticisation¹³ de ces suffixes de genre (latins ?) dont on ne trouve aujourd'hui que des survivances et en nombre fort limité ; ce qui néanmoins contribue à le distinguer des déterminants¹⁴ marqués pour le sens. Son occurrence s'avère essentielle dans ce contexte de neutralisation des oppositions de genre, c'est-à-dire en l'absence de suffixes de genre.

En revanche, la vérification du nombre du nom incombe à la position Spec, N''. Le nombre est une catégorie non fonctionnelle intrinsèque au nom (voir cependant Grevisse et Goosse, 2004 : 775). En d'autres termes, c'est un élément constitutif du nom. C'est précisément la cataphore du nombre qui joue le rôle de spécifieur dans ce cas :

¹³ Muller (2002), qui estime que l'article manque d'équivalent synchronique, l'exclut des clitiques. Mais l'existence de préfixes de genre à un moment de l'évolution de la langue est favorable à l'interprétation de l'article comme un clitique du genre.

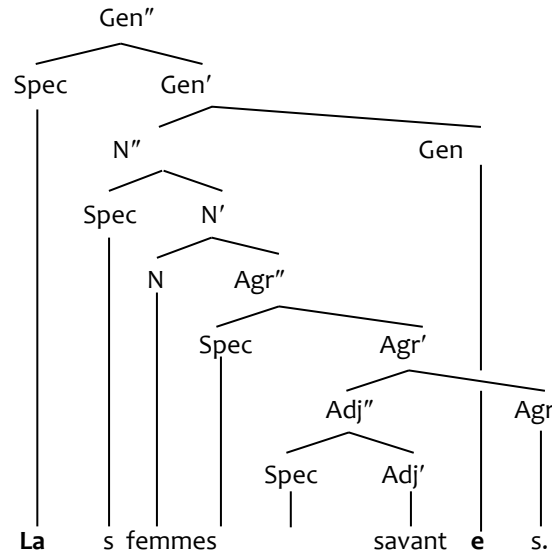
¹⁴ La formalisation d'un DP en grammaire générative s'intègre en bonne place sur la liste de ce qu'on appelle dans cette contribution des solutions artificielles. C'est une démarche qui recherche la conformité avec l'hypothèse de Kayne (1994) sur l'asymétrie des structures syntagmatiques. D'après cette hypothèse, il ne peut y avoir qu'un seul spécifieur (à gauche) et qu'un seul complément (à droite). Les déterminants ne présentent aucun signe de réduction morphologique. Leur fonctionnement n'est pas non plus celui de formes phoriques. Ce sont des compléments sélectionnés par le nom. La marque [e] de leur accord en genre avec le nom féminin en fournit la preuve.



(∅/s) maison

Il faut s'intéresser à la position fonctionnelle encadrée par Gen''. Il s'agit ici la projection maximale N'' dont le domaine de spécification est occupé par la cataphore du nombre. La cliticisation du genre y est une exclusivité du nom. On sait que l'adjectif n'est régulièrement pas précédé de l'article. On peut supposer pour le nom que l'occurrence de l'article est une solution à la neutralisation des oppositions de genre survenue à cause de la disparition du suffixe de genre dans de nombreux cas. Pour l'adjectif, en revanche, l'accord se manifeste non pas par la reprise du suffixe nominal de genre, mais par la surrection de la voyelle [e]. Ainsi, lorsque le nom féminin est complété d'une projection maximale Adj'', Gen'' (constitué dans ce cas du clitique du genre avec son anaphore remplissant alors la tête de la projection) encadre les deux projections :

(28)



En fait le genre se présente sous la forme d'une corrélation catégorielle en français, l'article étant le corrélatif spécifieur et sa cataphore le corrélatif-tête. La récursivité catégorielle se restreint donc au seul nombre, pour lequel est pertinente la projection d'accord (Agr''). En outre, la dérivation syntagmatique des paradigmes du nom et de l'adjectif dépend étroitement de la catégorie non fonctionnelle supérieure, c'est-à-dire le genre. La représentation ci-dessus en donne un exemple. Mais exclu le féminin, le genre n'a pas de marque spécifique (Baylon et Fabre, 1991). Voilà pourquoi la tête de cette projection sera souvent vide. Le genre reste néanmoins une catégorie de forme corrélatrice en français.

Ces raisons induisent une restriction sur l'application de la règle d'accord de l'adjectif avec le nom support. Le genre peut-il être intrinsèque à l'adjectif alors qu'il est extrinsèque au nom ? On retiendra que l'accord suppose une identité des catégories non fonctionnelles. La marque du nombre est probablement la seule que le nom transmette à l'adjectif en français. On a remarqué que la catégorie du nombre se propage aux catégories fonctionnelles du syntagme et ces dernières sont encadrées par Gen''. La cohésion catégorielle et l'unité syntaxique¹⁵ de la projection N'' et de la projection Adj'' tiennent principalement au rôle de connexion que jouent les catégories non fonctionnelles du genre et du nombre.

2.2. La corrélation inflexionnelle

L'observation directe identifie autant de syntagmes qu'il y a de catégories fonctionnelles. Elle y ajoute néanmoins quelques syntagmes sur la base de catégories

¹⁵ Bonnard pense que la récurrence des marques l'opposition masculin/féminin, c'est-à-dire la catégorie du genre cimente le groupe nominal. (1966 : 7)

non fonctionnelles. Pour les catégories fonctionnelles, le verbe fait partie des paradigmes qui donnent lieu à la formalisation d'un syntagme. Aussi parle-t-on de SV. Pour des raisons qui vont être exposées, on pense qu'il est du verbe comme du nom. Autrement dit, le verbe reste un paradigme.

Il est déjà établi que l'inflexion est une catégorie non fonctionnelle supérieure au verbe. En fait, le domaine verbal illustre lui-aussi l'interrelation de vérification. Il apparaît, dans l'analyse de la dérivation du syntagme Gen", que le domaine de spécification est occupé par des entités morphologiquement faibles (clitiques et divers constituants phoriques). L'analyse de la projection maximale l" aboutira difficilement à des conclusions contradictoires. Dans la théorie de la vérification, les traits de la personne et du nombre du sujet vérifient ceux de l'inflexion dont ils occupent le domaine de spécification. (Pollock, 1998 : 113-114)

Un point nécessite cependant d'être précisé : la nature du sujet. Les linguistes générativistes, avec lesquels s'accorde Muller, reconnaissent comme tels les pronoms personnels sujets de la grammaire traditionnelle. C'est là une manifestation de l'ambiguïté conceptuelle de la notion de catégorie. En fait, on a affaire à deux identités différentes (Evouna, 2013) : les catégories fonctionnelles (le nom et le pronom) et les catégories non fonctionnelles (la personne, le temps, le mode, etc.). Ce n'est pas le sujet qui vérifie l'inflexion, mais la personne grammaticale. Il faut brièvement exposer les principales raisons de cette distinction.

La première se rapporte au fait que le sujet n'est un clitique ni lexical ni catégoriel. Cela ne permet donc pas de le considérer comme une propriété catégorielle de l'inflexion. La seconde raison est liée à la première : la nature du sujet, sa plénitude morphologique, rend hypothétique l'idée de sa montée syntaxique. Ces deux raisons expliquent la restriction du rôle de vérification à ce qui reçoit ici le nom de cataphore inflexionnelle, c'est-à-dire la personne grammaticale.

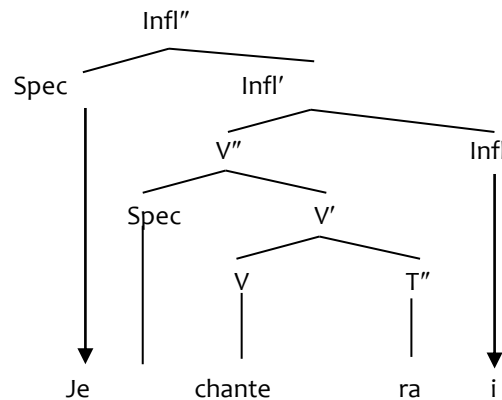
Des éléments de plusieurs ordres autorisent à esquisser quelques réflexions. Le sujet ne joue probablement pas de rôle dans la construction de la finitude temporelle du verbe (contra Bellier, 2003)¹⁶. Cela, d'ailleurs, est confirmé par la possibilité qu'ont les verbes, même employés à l'infinitif, d'avoir un sujet. Le verbe non fini a même la capacité de projeter n'importe quel sujet, la position de sélection des traits (Infl) étant inexistante. Quelle est, dans ce cas, la justification de l'absence de l'accord ? Reproduisons la projection de l'inflexion spécifiée par la personne grammaticale.

La grammaire traditionnelle, confortée dans son analyse par la grammaire générative, considère comme des positions fonctionnelles les occurrences de la

¹⁶ Le verbe a bien un sujet dans l'exemple donné par l'auteur, « * Est nécessaire que tu partes. », il suffit de positionner le sujet à la gauche du sujet : « Que tu partes est nécessaire. » En revanche, ce qui confirme mon analyse sur la dislocation ou le détachement, la projection du sujet à la droite du verbe rend nécessaire la présence de la personne grammaticale « Il est nécessaire que tu partes. »

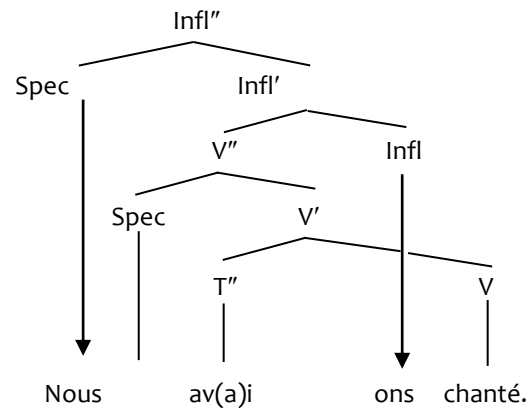
personne grammaticale. L'idée du verbe qui s'accorde avec son sujet naît probablement de l'effacement courant de la personne grammaticale en surface, à cause du principe interdisant, en français, la juxtaposition linéaire ou la cooccurrence liée d'un terme et de la personne grammaticale correspondante. Dans ce cas, il s'exerce généralement une contrainte d'effacement ou de détachement soit du sujet, soit de la cataphore inflexionnelle ; ce qui fait croire à la commutation des deux unités, et à l'accord du verbe avec l'un ou l'autre. On envisage même la possibilité de deux sujets (Muller, 2002). Mais l'impossibilité de les apposer¹⁷ l'un à l'autre, dans les phrases du type « Moi, je chanterai », constitue un argument de poids contre cette analyse. Il a été indiqué que la position de spécifieur est occupée par soit des clitiques, soit des éléments cataphoriques. La personne grammaticale est donc un spécifieur, puisqu'elle est la cataphore de l'inflexion. Ce statut peut-il être celui du sujet d'un verbe fini dont l'allègement de la forme est soumis à des conditions particulières ?

En effet, le verbe français a, propriété héritée du latin et du reste commune aux verbes de la plupart des langues romanes, ses mécanismes internes de conjugaison. Parmi ces mécanismes, la personne grammaticale apparaît comme l'un des plus chargés d'incidence. Par exemple, elle conditionne la finitude temporelle. Il faut, pour cela, s'en référer à la structure de l'inflexion. (Pollock, 1998 : 41) Une séparation, inspirée de l'analyse du syntagme du genre, s'impose cependant. Il faut ainsi parvenir à distinguer l'inflexion du temps. L'inflexion se réduit en effet au système corrélatif que forment la désinence et sa cataphore, c'est-à-dire la personne grammaticale. C'est une autre corrélation catégorielle. Exclu le cas de quelques verbes à radical irrégulier, le temps ne varie donc pas, autrement dit, d'une personne à une autre. Seule l'inflexion est portée à varier :



¹⁷Le Bon usage de Grevisse et Goosse le signale.

En cas de temps composé, la position Spec, V'' est occupée par un auxiliaire, véritable clitique verbal dont la morphologie fusionne inflexion et temps fini. Il reste néanmoins possible de les distinguer :



Il s'en dégage que l'inflexion est une catégorie supérieure essentielle¹⁸ pour le verbe fini de la même manière que la catégorie du genre est essentielle pour le nom. Il y a ensuite la finitude temporelle, catégorie grammaticale inférieure mais intrinsèque au verbe (Bonnard, 1988), et dont la projection maximale du verbe reste le domaine exclusif. Dans ce second cas, on a manifestement affaire à un déplacement du temps. Cette catégorie est une propriété verbale. D'où elle est encadrée par l'inflexion. Qu'en est-il du genre et du nombre dans le cas de l'accord ? Faut-il nécessairement que la zone de mise en commun de deux syntagmes ainsi structurés prenne le nom d'accord ? Chacun peut tirer ses conclusions. Il suffit de trouver les modalités d'association de Gen'' et d'Infl''. Quelques pistes y aideront. La position Spec, Infl'' est remplie par la personne grammaticale. Cependant, on ne peut subordonner le syntagme de l'inflexion à la projection du nom. Tout cela, finalement, laisse une seule possibilité : placer le syntagme du genre (donc la projection maximale du sujet) sous la dépendance d'une projection maximale de l'inflexion. L'identité de cette projection semble désormais plus précise.

Bilan

Il eût été pratique, mais sans doute peu élégant et moins démonstratif, de prendre le parti des défenseurs ou des abolitionnistes de l'accord verbal. Une telle approche du problème eût aussi occulté d'intéressantes perspectives d'analyse. La voie semble de toute façon ouverte à la mise en débat des règles d'accord formulées pour le verbe. La syntaxe sujet – verbe relève probablement d'un type particulier de rection. Il importe à ce titre de faire clairement la part des choses. Tout syntagme se caractérise par deux principes : la récursivité (donc homogénéité) des marques formelles et

¹⁸ Elle actualise le verbe fini, comme le genre actualise le nom.

l'immanentisme catégoriel. Ainsi, l'inflexion opère comme une barrière qui circonscrit le domaine verbal et le genre joue le même rôle auprès du nom. De ce seul fait, l'intervention à l'intérieur de catégories non fonctionnelles propres à d'autres paradigmes constitue une violation syntagmatique. On aboutit à la formalisation de deux syntagmes de base : Gen'' ayant pour suite naturelle N'', et I'' dont la suite naturelle est V''. Autrement dit, l'inflexion est la catégorie qui fonde la classe du verbe, comme la catégorie du genre fonde la classe du nom. Ni N'' ni V'', qui génère des compléments, ne peuvent donc être érigés en syntagmes. La circulation ou la propagation des catégories nominales, genre et nombre, ne déborde guère le cadre du syntagme Gen'', c'est-à-dire constitué des projections maximales du nom et/ou celles des adjectifs qui lui sont rattachées. Le syntagme inflexionnel est exclusivement réservé au déploiement des catégories verbales, c'est-à-dire principalement la personne grammaticale et le temps fini. Admettre que le verbe reçoit du nom les marques de genre et de nombre est contraire à cette idée. Or, les traits du verbe sont différents de ceux du sujet. Le verbe demeure le centre structural de la phrase¹⁹. La thèse de son accord éloigne de la réalité : la cataphore inflexionnelle sélectionne le nombre du sujet régi par le verbe ; ce qui ne veut pas dire transmission des marques formelles du sujet au verbe. À la conception de la phrase comme une structure binaire (à deux constituants) rendue par l'équation $S \rightarrow SN SV$, l'analyse qui subordonne le sujet au verbe oppose désormais celle d'une structure faite d'un noyau avec des satellites ; ce qui a pour conséquence de réduire de la manière suivante l'équation de départ : $S \rightarrow \text{Infl}$ lorsque le verbe est conjugué, et $S \rightarrow V$ lorsqu'il est à l'infinitif. Le statut du sujet, dans cette perspective, est celui d'une position argumentale projetée par le verbe non fini ou sélectionnée par le verbe fini.

Bibliographie

- AUDET Charles-Henri, « L'accord du participe passé en une seule règle », in *La Structuration conceptuelle du langage. Actes des 9^e journées de linguistique*, 1995, Publication B-201, CIRAL et ICRIP, Faculté des Lettres, Université de Laval, Québec. 165-170.
- BAYLON Christian et FABRE Paul, 1978, *Grammaire systématique de la langue française*, Paris, Nathan.
- BELLIER Patrick, « L'Orientation générativiste », in *Linx* [En ligne], 48 | 2003, mis en ligne le 01 octobre 2003 Remarques sur les nominalisations", in Chomsky, 1975, *Questions de sémantique*, Seuil, Paris.
- BONNARD Henri, « Verbe et temps », in *L'Information grammaticale*, 38, 1988, pp. 3-6.
- BONNARD Henri, 1950, *Grammaire française des lycées et collèges*, Paris, S.U.D.E.L.
- EVOUNA Jacques, « La personne grammaticale en français et en èwòndò : entre grammaire et lexique », in *Studii de gramatica contrastiva*, n° 19, Editura Universitatii din Petesti, 2013, pp. 36-51.
- EVOUNA Jacques, « Le Participe : du mode à l'aspect », in *Au cœur du verbe. Discours, didactique et syntaxe*, Hors-série N°2 de la Revue *Mosaïques* coordonné avec Louis Martin Onguéné Essono, Éditions des archives contemporaines, Paris, 2014, pp. 54-63.

¹⁹ Les représentations de la grammaire générative en font foi.

- EVOUNA Jacques, 2014, *L'Unité formelle des complétives. Esquisse de syntaxe catégorielle*, Paris, Editions des archives contemporaines.
- GAATONE David, 1998, *Le Passif en français*, Paris, Duculot.
- GREVISSE Maurice et GOOSSE André, 2004, *Le Bon usage*, Bruxelles, De Boeck et Larcier.
- LAENZLINGER Christopher, « Le rôle de l'interface syntaxe-structure informationnelle dans la variation de l'ordre des constituants dans la phrase », in *Nouveaux cahiers de linguistique française*, 27, 2006, pp. 53-81.
- MAINGUENEAU Dominique, 1994, *Syntaxe du français*, Hachette Supérieur.
- MOESCHLER Jacques et AUCHIN Antoine, 1997, *Introduction à la linguistique contemporaine*, Armand Colin, Paris.
- MULLER Claude, « Evolution de la syntaxe sujet-verbe et réanalyse », in *Verbum*, XXV-4, 2005, daté 2003. Pp. 481-493 (Actes du colloque Diachro-1 de 2002).
- MULLER Claude, « Participe présent, conjonction et construction du sujet », in *Travaux linguistiques du Cerlico*, 20, *Les formes non finies du verbe*, 2, 2007, pp. 19-36.
- MULLER Claude, 1996, *La subordination en français. Le Schème corrélatif*, Paris, Armand Colin.
- MULLER Claude, 2002, *Les bases de la syntaxe. Syntaxe contrastive français-langues voisines*, Bordeaux, Presses Universitaires de Bordeaux.
- POLLOCK Jean-Yves, 1997, *Langage et cognition*, PUF.
- RIEGEL Martin et al., 1994, *Grammaire méthodique du français*, Paris, PUF.
- TESNIÈRE Lucien, 1959, *Éléments de syntaxe structurale*, Paris, Klincksieck.